

## **Instructions de sécurité pour les équipements électriques sur les installations de courant fort basse tension (2014/35/EU)**

### **1. Risques généraux**

Les présentes instructions de sécurité s'appliquent en relation avec les instructions de service et de maintenance du produit et doivent être respectées strictement. Les machines électriques sont constituées en particulier de pièces conductrices de tension et rotatives et peuvent provoquer des dommages importants pour les personnes et les biens du fait d'une utilisation non conforme, d'une commande non conforme, d'une maintenance insuffisante et du démontage non autorisé des dispositifs de protection. Veillez à ce que les différents travaux sur les équipements (planification, transport, montage, installation, mise en marche, maintenance, réparation, démontage) ne soient exécutés que par les seules personnes qualifiées (définition du personnel qualifié : voir EN 50110-1, DIN VDE 0105 et CEI 60364) ; ces personnes doivent être en possession des documents sur l'implantation, la mise en marche, la commande, la maintenance et les réparations des équipements et les respecter.

### **2. Utilisation conforme**

Les machines sont conçues pour des installations industrielles à courant fort. Les conditions sur le lieu d'utilisation doivent être identiques aux mentions sur la plaque signalétique ; en particulier, il est nécessaire de réaliser sur la machine le type de protection mentionné. Les détails sont donnés par DIN EN 60034-1 / DIN VDE 0530, 1<sup>e</sup> partie.

### **3. Transport, stockage**

Les vis à anneau et les œilletons de préhension des équipements sont destinés **uniquement** au transport des équipements et il est interdit d'y fixer des pièces ou des charges supplémentaires. Avant la mise en marche, les sécurités pour le transport doivent être déposées. Les équipements électriques présentant des dommages apparents ne doivent pas être mis en marche.

### **4. Implantation des équipements**

Avant d'implanter les équipements électriques, il est nécessaire de vérifier que les informations des données techniques et conditions d'exploitation dans les documents appartenant à l'équipement respectent les prescriptions générales de sécurité et d'installation, les prescriptions sur les équipements et les conditions d'exploitation. Dans le cas des modèles sur lesquels le bout d'arbre est dirigé vers la partie supérieure, il est nécessaire de prendre des mesures pour empêcher la chute de corps étrangers à l'intérieur du système de ventilation. La ventilation de la machine doit être assurée sans entraves et, à ce sujet, les spécifications du fabricant doivent être respectées.

### **5. Raccord électrique**

Le raccordement ne doit être exécuté que par le seul personnel qualifié, la machine étant déconnectée et verrouillée contre la mise sous tension. Toutes les indications nécessaires à ce sujet sont données par les instructions de service et de maintenance jointes à l'équipement. Avant la première mise en marche de l'équipement, vérifier que l'équipement électrique tourne dans le sens nécessaire. Les dépassements par excès des tolérances selon DIN VDE 0530, 1<sup>e</sup> partie/DIN EN 60034-1 de  $\pm 5\%$  pour la tension et  $\pm 2\%$  pour la fréquence sont eux aussi à l'origine d'un échauffement et peuvent amputer la compatibilité électromagnétique.

### **6. Fonctionnement**

Les mesures de maintenance mentionnées dans les instructions de service et de maintenance doivent être exécutées régulièrement par le personnel qualifié. Toutes les modifications des conditions de fonctionnement normales, en particulier les bruits insolites; les températures inhabituelles et la mise au travail des dispositifs de sécurité doivent faire l'objet d'une intervention du personnel qualifié pour en déterminer et supprimer la cause. En cas de doute, l'équipement doit être déconnecté immédiatement.

### **7. Consigne importante**

Par suite de la multiplicité des conditions d'utilisation et de la nécessité de présenter une information claire et précise, les consignes de service et de maintenance ne peuvent s'appliquer qu'aux utilisations les plus générales. Dans les cas spéciaux, par exemple pour les milieux exceptionnels, les prescriptions de sécurité particulières, il est nécessaire de se concerter avec le fabricant et le responsable de l'exploitation.

### **8. Garantie**

La garantie ne s'applique que dans les cas de respect des consignes de sécurité, des consignes de service et de maintenance ainsi que pour l'utilisation conforme.

Veillez vous adresser à nous pour toutes vos demandes, exigences et recommandations en mentionnant le type et le numéro du moteur.

**Il fait garder les instructions de sûreté et les instructions d'utilisation.**

**ID-Nr. 59693 01/03.2016**